



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 39601

Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot-Narquin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question de la pension de réversion pour les veuves du régime général de la sécurité sociale. Cette pension, qui devrait être de 52 %, est en réalité calculée en fonction de l'éventuel cumul des retraites, dans le cas où les conjoints ont tous deux exercé une activité professionnelle. Dans d'autres régimes de retraite (fonctionnaires, SNCF...), le taux de 52 % est effectivement perçu par les veuves, en dehors de toute considération de cumul de retraites. Cette situation de disparité entre les différents régimes de retraite crée des inégalités, et elle lui demande quelles mesures peuvent être prises pour remédier à la situation présente.

Données clés

Auteur : [Mme Roselyne Bachelot-Narquin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39601

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7369

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)